

OPENPASS FFESSM®



**Une solution
pour assurer
les participants
aux compétitions
sportives open**

OUVERTURE DES COMPÉTITIONS SPORTIVES OPEN AUX PUBLICS NON-LICENCIÉS À LA FFESSM

Vous êtes un comité régional, départemental, une ligue, un club, ou une SCA ?

Vous organisez des compétitions sportives* que vous souhaitez ouvrir aux publics licenciés dans d'autres fédérations, ou non licenciés tout en bénéficiant de l'assurance en responsabilité civile et individuelle accident ?

OPENPASS est la solution !

OPENPASS est un pass valable sur une journée permettant d'assurer le compétiteur non-licencié à la FFESSM.

Modalités de fonctionnement

- Vous pouvez acheter OPENPASS **par pack de 10** au prix de **10 euros le pack**. Pour cela connectez vous avec votre sur le site avec votre code d'accès habituel.
- Les droits d'entrée des compétiteurs à la manifestation sont déterminés par l'organisateur.
- Chaque compétiteur non-licencié à la FFESSM devra remplir un formulaire. Celui-ci sera conservé par l'organisateur et servira de justificatif et de déclaration auprès du Cabinet Lafont Axa.

Ce dernier sera donc assuré pour tous dommages causés à autrui ainsi que pour ses propres dommages corporels en cas d'accident selon les garanties suivantes :

ASSURANCE OPENPASS

Disciplines couvertes : apnée, nage avec palmes, tir sur cible, hockey subaquatique, nage en eau vive, orientation subaquatique, plongée sportive en piscine.

Événements	Montant des garanties
décès, disparition judiciairement constatée, coma	5 000 €
Invalidité permanente (selon barème contractuel)	5 000 €

www.ffessm.fr



* Seules les compétitions sportives ne donnant pas lieu à un classement officiel national sont éligibles à l'OPENPASS.